**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-claude

**AVIS PUBLIC D’ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 14 janvier 2019, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le «**règlement numéro 2018-271-06 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements afin d’autoriser l’usage « chenil» dans la zone AFD-1.»**

Que ledit règlement numéro 2018-271-06 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 13 décembre 2018;

Que ledit règlement numéro 2018-271-06 a reçu l’approbation de la MRC du Val-Saint-François le 13 février 2019;

Qu’en conséquence, le règlement numéro 2018-271-06 est entré en vigueur le 13 février 2019 , à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 13 février 2019;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l’Église durant les heures régulières d’ouverture.

Donné à Saint-claude, CE 14 mARS 2019

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

France Lavertu

Directrice générale et secrétaire-trésorière